

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 29 juin 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Pascal MONTECOT représenté par Danielle MILON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Emmanuelle CHARAFE - Georges CRISTIANI - Éric LE DISSES - Didier PARAKIAN - Henri PONS - Didier REAULT - Laurent SIMON.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

URBA-027-14080/23/BM

■ Demande de subvention en investissement pour la rénovation énergétique du bâtiment sis 281, boulevard Maréchal Foch à Salon-de-Provence (13300) - Remplacement d'huisseries 64644

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreux projets au sein de ses territoires. Certains de ces investissements traduisent les politiques publiques métropolitaines et peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers ou privés. Il importe en conséquence de solliciter leur participation dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement.

La Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite réaliser une opération de « rénovation énergétique du bâtiment sis 281, boulevard Maréchal Foch, à Salon-de-Provence (13300) : remplacement d'huisseries » (bien ASTECH 1310300101). L'objectif de ce projet est de répondre aux exigences du décret tertiaire. Le remplacement progressif des huisseries du bâtiment concourra ainsi à atteindre les objectifs nationaux (40 % d'économie d'énergie en 2030) en réduisant les dépenses de fonctionnement liées à la consommation d'énergie (chauffage, climatisation), sans pour autant négliger le confort des usagers.

Cette opération s'appuie sur les préconisations du bureau d'ingénierie Alterea, qui a conclu comme suit son diagnostic thermique du 8 juillet 2022 : « l'analyse du site a permis de mettre en avant une performance globale moyenne de l'enveloppe et des systèmes énergétiques. [...] Les principaux leviers d'améliorations portent sur la régulation (mise en place d'une GTC ainsi que d'horloges sur le chauffage et la ventilation), le remplacement des menuiseries anciennes, l'isolation des murs ».

La régulation (installation d'une commande centralisée sur l'installation de climatisation - chauffage) a été mise en place le 20 décembre 2022. Le remplacement des menuiseries a également débuté en 2022, avec le remplacement d'une partie des huisseries du rez-de-chaussée. Cette première phase a bénéficié d'une première subvention accordée par la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local). Au vu des améliorations apportées par le projet, il a été décidé reconduire l'opération et de remplacer l'ensemble des huisseries de manière progressive (entre 2023 et 2026). Un dossier a été déposé sur la plate-forme de la DSIL (dossier n° 11 128 610 déposé le 8 février 2023) et sur la plate-forme du Fond vert (dossier n° 11591384 déposé le 15 mars 2023). Un code AP a été créé pour l'opération (OP 2017300100_Code AP ENG2301761).

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière et à autoriser la signature de tous les documents y afférents.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 123 572,80 euros HT. Un bon de commande de 27 345,46 euros HT a été établi pour l'exercice 2023.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

	TAUX	MONTANT
Financement externe		
État DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) ou Fonds verts	80 %	98 858,24 euros
Autofinancement		
Métropole Aix-Marseille-Provence	20 %	24 714,56 euros
TOTAL	100 %	123 572,80 euros

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Où il le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération suivante : « rénovation énergétique du bâtiment sis 281, boulevard Maréchal Foch à Salon-de-Provence (13300) : remplacement d'huisseries » (bien ASTECH 1310300101).

Délibère

Article 1 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Etat ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, notamment toute convention d'exécution de subvention, pour la réalisation de cette opération.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement sur le budget principal 2023 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Code opération père: 2017300100.

La recette correspondante est constatée en section d'investissement sur le budget principal 2023 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Nature 1311 - Fonction 020 - Code gestionnaire 3T400.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué,
Patrimoine et Politique immobilière

Christian AMIRATY